

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~

**OBJET :** Complément de la subvention 2022 versée à l'association ESHL GYM

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOU Joël, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

BOYER Corinne pouvoir à Gaëlle FORAY  
GUILLERMET Maria pouvoir à Philippe EMIN  
MARTINE Christine pouvoir à Jean-Michel CYVOCT  
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier  
ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit : 23 présents et 4 pouvoirs donc 27 votants.**

**Vu** la délibération n°2022-044 en date du 21 avril 2022, fixant les subventions allouées aux associations de Plateau d'Hauteville en 2022,

Suite à la rencontre avec le Maire, l'association ESHL Gym sollicite la commune afin qu'elle réévalue la subvention 2022 accordée à l'ESHG Gym pour le financement de prestations d'un jeune pour accompagner les enfants en gymnastique traditionnelle et en trampoline, à hauteur de 5 000 €.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5000,00 €, en complément des 4 000,00 € déjà versés, à l'association ESHL Gym pour le financement d'un entraîneur pour accompagner les enfants en gymnastique traditionnelle et en trampoline.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/10/2022**

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20220928-DE-2022-11-11-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022